

**CONFIDENTIEL DÉFENSE**

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

N° Document: AFF0878

Paris le : 19 Fév. 1991

ETAT MAJOR DES ARMEES

14, rue Saint Dominique  
00456 PARIS ARMEES

Declassifié par décision  
du ministre de la Défense  
N° 000574 du 09 FEV 2021

Tél. :

N° 00003 /DEF/EMA/EMP.3

F I C H E

O B J E T : PV de réunion DAO RWANDA du 18 février 1991.

REFERENCES : MSG 3079/DEF/EMA/EMP.3/CD du 18 février 1991.  
Note 423/DEF/C.3 du 15 février 1991.

Les principales conclusions de la réunion sont exposées  
ci-après :

I. - RAPPEL DE LA MISSION :

Elle comporte deux volets définis dans la note de 2°  
référence :

- un volet affiché : le recyclage des unités rwandaises et, en priorité, celles de la zone RUHENGARI - GISENYI (mission DAMI).
- un volet occulté concernant le retour sur zone et la sauvegarde éventuelle des ressortissants (mission DAO) de ces deux villes.

Il s'agit de permettre le retour des coopérants français et étrangers, dont la présence est vitale pour la remise en route de l'économie du pays, en implantant le détachement dans cette zone. En cas d'agression contre ces villes, le détachement aurait pour mission de regrouper et protéger les ressortissants dans l'attente des renforts.

**CONFIDENTIEL DÉFENSE**

419

Declassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

*Doit  
mais alors pourquoi  
parlez vous  
tout le temps  
de DA?*

II. - REMARQUES ET PROPOSITIONS

21. Appellation :

Le représentant de la COOP a souhaité que l'appellation officielle soit DAMI plutôt que DAO, étant entendu que l'EMA établissait la directive d'emploi. Ceci serait plus simple pour elle qui assure le financement.

Avis Emploi

- Cette solution permet de mieux présenter la mission compte tenu du but recherché.
- Elle simplifie l'aspect financement et soutien assuré par MINCOOP.

Cette modification d'appellation ne poserait pas de problème à MINDEFENSE.

22. Subordination :

Le DAO est distinct de l'opération NOROIT et agit aux ordres du chef de MAM.

En cas d'aide au profit des ressortissants, l'unité de commandement sera réalisée en la personne de l'AD, à la fois chef de MAM et COMOPS NOROIT.

23. Implantations :

Compte tenu de l'objectif recherché et des renseignements obtenus auprès de l'AD, c'est l'implantation à RUHENGARI qui est proposée :

- C'est là que la présence du détachement aura le meilleur impact sur les ressortissants y compris sur le retour de ceux de GISENYI (RUHENGARI est le plus exposé à la menace).
- La caserne de la gendarmerie du sud de la ville permet l'implantation du détachement. L'AD étudie les modalités d'installation qu'il devra nous préciser ainsi que ses besoins (à prendre en charge par la COOP).
- En cas de reprise des hostilités (il y a un cessez-le-feu depuis le 18 à 10 heures) le détachement sera à pied d'oeuvre sur le site présentant le plus de risques pour les ressortissants.

Declassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

24. Sécurité du détachement :

L'implantation au sud de la ville dans le camp de la gendarmerie paraît satisfaisante pour sa sécurité.

Pour éviter tout problème, le détachement doit mener son instruction à RUHENGARI et au sud de cette ville, et ne s'aventurer en aucun cas au nord de l'axe RUHENGARI - GISENYI.

Les mouvements sur GISENYI ne peuvent être effectués que sur ordre de l'AD qui nous en fera la demande.

25. Comportement - Engagement :

Le DAO n'ouvre le feu que pour la légitime défense de ses personnels ou celle des ressortissants.

En aucun cas il ne participera à un engagement aux côtés des FAR ni aux opérations éventuelles du maintien de l'ordre.

26. Durée :

La durée prévue est de 4 mois (source MINDEF). Elle n'est pas indiquée dans le message ni la note de référence.

27. Liaisons :

271. Le détachement a besoin :

- d'une liaison HF avec l'AD (la VHF ne passe pas dans cette zone) qui n'est pas fiable en permanence.
- de moyens de liaison en cas de déploiement pour la récupération de ressortissants.
- d'une liaison satellite et d'un FAX pour assurer la fiabilité des liaisons avec l'AD, notamment en cas de crise.

272. Le 1° RPIMA a prévu 5 TRC pour ses liaisons mais n'a pas d' [redacted] Nous ne disposons que d'une seule

La solution préconisée est de retirer celle de PORT GENTIL qui n'est pas utilisée. Cela ne pose pas de problème au COMTROUP qui ne s'en sert pas et dispose d'une liaison radio en plus de la liaison téléphonique.

Cela permettrait de ne pas toucher à la seule de réserve à l'EMA.

**CONFIDENTIEL DÉFENSE**

AP Document: AP0087

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° : 000574 du 09 FEV 2021

28. Renseignement :

Il convient d'ajouter ce volet à la mission initiale en se limitant à un recueil passif.

Le chef du détachement fait transiter le renseignement vers l'EMA par l'attaché de défense.

29. Soutien :

Il est organisé localement par l'AD et financé par NINCOOP (il y a des médecins à la MAM).

Le soutien alimentaire devra être assuré sur place par l'armée rwandaise.

La motorisation du détachement est également prévue par l'AD.

Les ERAO peuvent assurer le transport de certains matériels pour le DAO lors des liaisons sur RIGALI. Les munitions d'instruction pourraient également être avancées au même titre que pour le détachement NOROIT, avant le remboursement par la MMC.

III. - COMPOSITION DU DETACHEMENT :

Le détachement à 30 (7/11/12) tel qu'il a été proposé par l'AD convient à l'armée de terre, à la COOP et au 1<sup>er</sup> RPIMA.

IV. - Il est proposé d'adresser un thomfax à l'AD pour lui préciser la mission et lui demander de nous informer des modalités d'implantation, et de nous préciser ses besoins

**CONFIDENTIEL DÉFENSE**

116

**CONFIDENTIEL DÉFENSE**

N° Document: AFRO671

Declassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

**PARTICIPANTS A LA REUNION**

---

Colonel FRUCHARD (CAB/MINDEF)

Colonel ROQUES (EMA/EMPLOI)

Colonel DE PAS (EMA/RE)

CV PICARD (EMA/TEI)

LCL HAENEL (EMA/CERM)

LCL MACE (EMAT/EMPLOI)

LCL C (1° RPIMa/Chef DAO)

LCL DAZY (EMA/OL)

LCL THEVENON (EMA/EMPLOI)

**CONFIDENTIEL DÉFENSE**

145